

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Genève, le 26 janvier 2010 – Les patrons dénoncent les propos mensongers des syndicats et les accusent de transformer le dialogue social en dialogue de sourds. NON les syndicats n'ont pas le monopole de la défense des acquis sociaux.**

Voilà plusieurs années que les représentants du commerce genevois font des propositions raisonnables aux syndicats quant à un léger élargissement des horaires d'ouverture des magasins pour être en phase avec la demande des consommateurs. Ceux-ci refusent toute entrée en matière, voire négociation, malgré un succès très positif d'un essai durant l'Eurofoot 2008.

En accord avec certains députés, un projet de loi de révision de la LHOM a été déposé au Grand Conseil en 2009, ledit projet de loi étant à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

A l'initiative des associations patronales, les syndicats ont été invités à une séance informelle le 12 janvier 2010 afin d'échanger sur la possibilité de trouver un terrain d'entente sur un paquet ficelé qui aurait permis à l'ensemble des partenaires sociaux d'être gagnant dans le respect des conditions cadre de travail.

Pour ne pas négocier sous la pression d'une loi à venir, un délai au 21 janvier avait été convenu entre les parties pour que celles-ci puissent concerter leurs instances. En attendant la fin du délai, il est d'usage que les représentants des deux parties respectent la confidentialité des discussions en cours.

Moins de 48 heures plus tard, un tract des syndicats distribué dans les commerces coupait net la confiance du patronat et rompait la possibilité d'un dialogue serein dans le cadre du projet de loi.

L'attitude irresponsable des syndicats dans le cadre de cette discussion informelle a obligé les associations de commerçants à annoncer aux syndicats qu'elles confirmaient la volonté de négocier le renouvellement de la convention collective cadre du commerce de détail pour l'échéance de fin 2010 mais cessaient toute tentative de conciliation sur le dossier du PL LHOM.

Les collaborateurs, véritable richesse d'une entreprise, sont une des préoccupations essentielles pour le patronat qui cherche constamment à améliorer leurs conditions de travail.

L'existence à Genève (seul canton en Suisse) d'une convention collective cadre étendue pour le commerce en est la preuve tangible. Toutefois, pour arriver à ces objectifs, les employeurs doivent et veulent assumer leurs responsabilités sociale et économique en mettant en place les exigences nécessaires pour garantir le plein emploi.

Malheureusement, à ce jour, dialogue social rime avec dialogue de sourds sur des évolutions de société nécessaires à la survie des emplois. Le patronat le regrette et reste ferme dans sa position de nécessité d'harmonisation des heures d'ouverture des commerces ainsi que sur sa volonté de reconduire la convention collective.

Contact presse :

Secrétariat des associations des commerçants, 022 715 32 07

[fcg@fer-ge.ch](mailto:fcg@fer-ge.ch)